

CONTRAT – REGLEMENT BROCANTE ET VIDE-GRENIER
DIMANCHE 28 AVRIL 2019 – Parking de GEANT CASINO ANGLET

Art 1 –

Qu'il n'est accepté aucune vente **de nourriture, animaux, articles neufs, copie de cd, jeux gravés, armes, produits inflammables.**

Que les objets sont sous la responsabilité des vendeurs.

Que l'exposant s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de conformité et sécurité des biens.

Que l'organisation se réserve le droit d'exclure l'exposant qui ne respectera pas les termes du contrat.

Art 2 –

Que je dois être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour tout incident qui surviendrait sur et autour de mon emplacement.

Art 3 –

Que Géant Casino Anglet, les Kiwanis Club Bayonne Josette Celhay et les Genêts d'Anglet Football déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des objets et en cas de litige d'un vendeur avec les agents des contributions, de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes.

Art 4 –

Que l'accueil des vendeurs ayant réservé et payé se fera le **Dimanche 28 Avril 2019 à 6h00**. Au-delà de 7h30, l'organisateur se réserve le droit de disposer des places sans qu'aucun remboursement ne puisse être effectué après 8h00.

Que les vendeurs sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leurs installations et de leur montage.

Qu'il est demandé de respecter les limites de l'emplacement attribué.

Qu'aucune table, ni siège, ni parasol n'est fourni par l'organisateur.

Que les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.

Que les exposants ne pourront pas remballer **ni accéder avec leur véhicule au stand avant 17h00** et ce par respect pour le public, pour les autres exposants et par sécurité pour tous.

Que l'emplacement soit libéré et **propre (benne à disposition)** impérativement à 20h le jour même.

Art 5 –

Que la participation des particuliers est limitée à 2 Vide-Greniers par année civile.

✂

Souhaite participer au vide grenier brocante organisé par les KIWANIS CLUB BAYONNE JOSETTE CELHAY et les GENÊTS D'ANGLET FOOTBALL le Dimanche 28 Avril 2019 et réserve 1 emplacement de

Les emplacements sont de 10 m² : 22 € - 20 m² : 40 € - 30 m² : 50 € et sont couverts. Les réservations sont effectives après réception du présent contrat complété et signé, des pièces à joindre du règlement.

Atteste avoir pris connaissance du présent contrat règlement et m'engage à me soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Joindre obligatoirement
copie de la pièce
d'identité et pour les
professionnels, copie de
la carte 3 volets et
extrait K bis de moins
de 3 mois

Nom :

Adresse :

N° tél :

Email :

Pièce d'identité n° :

(carte d'identité, passeport, permis de conduire)

Délivrée par

Le.....

Date + Signature + « Lu et Approuvé »